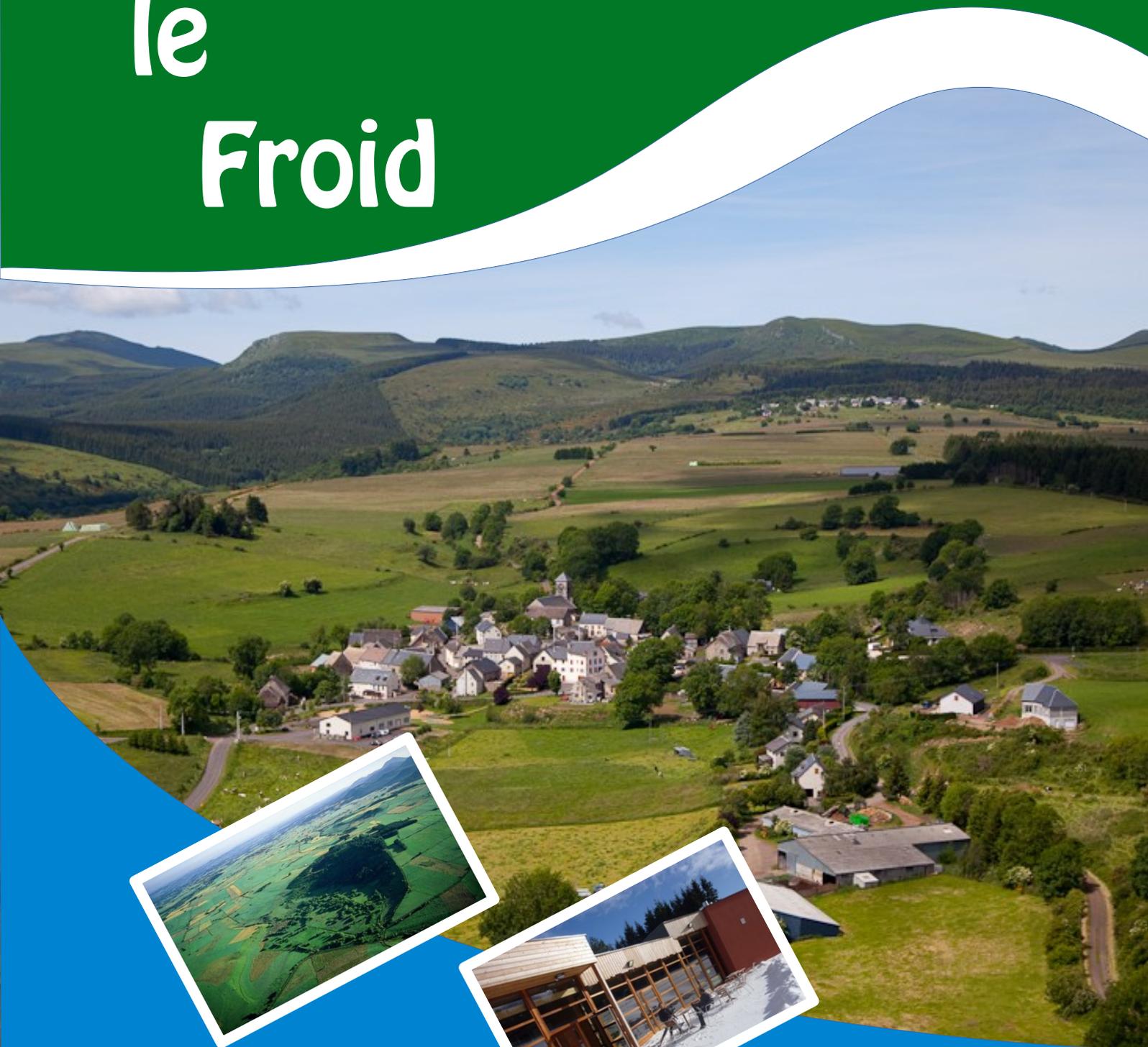


# Saulzet le Froid



Bulletin Municipal  
Janvier 2015

[www.saulzet-le-froid.fr](http://www.saulzet-le-froid.fr)



Chers amis,

L'année 2014 a été marquée par deux échéances électorales importantes : le renouvellement des conseils municipaux et également celui des conseils communautaires. Vous avez élu une nouvelle équipe municipale depuis maintenant près d'un an, elle s'attache à poursuivre la réalisation des actions déjà engagées et travaille sur de nouveaux projets notamment en termes de communication, d'assainissement, d'urbanisme, etc... Tous ces sujets sont développés dans les pages suivantes.

Vous avez tous constaté que vos villages et leurs abords ont été soigneusement entretenus par nos agents communaux. Cette année encore nous avons pu compter sur David, embauché sous contrat, de mai à novembre à temps complet, il a travaillé en binôme avec Jean Pierre, permettant à la fois un allègement des tâches les plus contraignantes ainsi qu'un entretien plus soutenu du domaine public. A noter que cette embauche est financée à 50 % par un fonds d'aide de la fonction publique territoriale. Nous les remercions tous les deux pour le remarquable travail effectué. Nous souhaiterions à terme pouvoir renouveler cet emploi voir le pérenniser en partenariat avec une autre commune, éventuellement avec la communauté de communes dans le cadre de la mutualisation.

Cependant, la clé des idées : c'est l'argent. L'analyse des finances de la commune nous conduit à la plus grande prudence budgétaire. Nous savons tous qu'inéluctablement les dotations de fonctionnement de l'état allouées aux communes vont être revues à la baisse de façon conséquente. Peut-être pendant plusieurs années consécutives de manières à réduire les déficits du budget de ce dernier. Ce qui pose deux vraies questions de fond :

- où va-t-on chercher les recettes pour compenser ?
- quelles dépenses doit-on supprimer pour faire des économies ?

Restons positifs, de notre côté nous essaierons de gérer au mieux l'argent public de notre commune.

Pour terminer, 2015 sera également marquée par deux échéances électorales. Tout d'abord au mois de mars avec les élections cantonales et en toute fin d'année avec les élections régionales.

Enfin, permettez-moi, au nom de toute l'équipe municipale et des agents communaux de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année, qu'elle soit pour vous et pour ceux qui vous sont chers, synonyme de santé, de prospérité et de bonheur.

Patrick PELLISSIER



## SOMMAIRE

**3 Mot et Vœux du Maire**

### VIE MUNICIPALE

**45 Une nouvelle équipe**

**6 Travaux Zanières**

**7 Vie scolaire**

**8 Exposition les poilus de 14-18  
Manifestation du 11 novembre**

**9 Communication**

**10 Redevance eau-Protocole test de l'eau**

**11-12 Qualité eau : captage La Martre-Pessade**

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES CHEIRES

**13 Élus et commissions**

**14-15 Commission aménagement et habitat**

**16 Conseil habitat**

**17 Gestion ordures ménagères  
Déchetterie-recyclage**

**18 EPIC/OT Lave**

**19 Médiathèque**

**Saison culturelle**

### VIE ASSOCIATIVE-BREVES

**20 Amicale des sapeurs pompiers**

**21 Société de chasse**

**Comité des fêtes**

**Les conscrits**

**Club des aînés**

**22 Donneurs de sang - Brèves Saulzet**

### ETAT CIVIL

**23 Naissance**

**Mariage**

**Décès**

# UNE NOUVELLE ÉQUIPE

## UNE NOUVELLE ÉQUIPE MUNICIPALE POUR LA COMMUNE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'une nouvelle équipe a été élue cette année. Vous avez voté encore nombreux lors de ces élections municipales et nous vous en remercions.

Avec près de 87% de votants, ce dimanche 23 mars 2014, 11 sièges ont été pourvus.

Suite à cette élection, l'équipe municipale s'est réunie pour constituer le conseil municipal.

Le Maire représente sa commune auprès de l'état, il est officier d'état civil et officier de police judiciaire. Il peut sous sa responsabilité, déléguer certaines de ses fonctions à des adjoints.

Des conseillers aux côtés des adjoints assurent des missions complémentaires pour le bon fonctionnement des services municipaux ou des besoins des usagers.

"Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune" depuis la loi de 1884.

- il donne son avis toutes les fois que cet avis est requis par les textes ou par le représentant de l'État

- il émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local

- il vote le budget pour l'année
- il approuve le compte administratif
- il crée des services municipaux
- il décide des travaux
- il gère le patrimoine communal ...

Les réunions du conseil municipal sont fixées par le Maire une fois par mois environ.

Celles-ci sont ouvertes au public.

## Le conseil Municipal

### Les adjoints



Alain  
PELLISSIER,

Loueur de meublés,  
**Espinasse**



Karine  
GOIGOUX

Comptable  
**Zanières**

### Les conseillers



Eric  
AUTANT

Enseignant  
**La Martre**



Gérard  
BEAUDONNAT

Enseignant retraité,  
**Espinasse**



Jacques  
LAMBOLEY,

Fonctionnaire territorial  
**Souverand**

### Commission d'appel d'offres

Président : PELLISSIER Patrick

Titulaires : COUGOUL Jean, PELLISSIER Sylvain, ROUX Ophélie

Suppléants : AUTANT Eric, BEAUDONNAT Gérard, PELLISSIER Alain

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Membres du conseil municipal :

BEAUDONNAT Gérard

CHAUMET Martine

GOIGOUX Karine

LAMBOLEY Jacques



## Le maire

Patrick  
PELLISSIER

Exploitant agricole,  
**La Martre**



Ophélie  
ROUX

Salariée agricole-  
Comptable  
**Zanières**



Martine  
CHAUMET

Agent des écoles,  
**Pessade**



Jean  
COUGOUL

Salarié agricole  
**Zanières**



Sylvain  
PELLISSIER,

Agriculteur  
**Bourg**



Céline  
SILBERBERG

En formation  
professionnelle  
**Pessade**

## Délégations

- **SIEG** (Syndicat d'électricité et de Gaz du Puy-de-Dôme) : titulaire : COUGOUL Jean, suppléant : PELLISSIER Sylvain
- **Parc Régional des Volcans d'Auvergne** : titulaire : SILBERBERG Céline, suppléant : CHAUMET Martine
- **S.I.C.T.O.M.** (Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) : titulaires : BEAUDONNAT Gérard, PELLISSIER Patrick, suppléants : AUTANT Éric, LAMBOLEY Jacques
- **C.N.A.S.** (Comité National d'Action Sociale) : titulaire : CHAUMET Martine
- **Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon** : titulaire : PELLISSIER Alain, Suppléant : LAMBOLEY Jacques
- **Epf/smaf** (Établissement Public Foncier du Puy-de-Dôme) : titulaire : AUTANT Éric, suppléant : BEAUDONNAT Gérard
- **Correspondant Défense** : titulaire : SILBERBERG Céline

## COMMISSIONS ET DELEGATIONS

L'équipe s'est répartie dans les différentes commissions municipales, commissions communautaires et a proposé des représentants dans les différentes instances partenaires de la mairie.

### Commission Communales

#### COMMUNICATION

Animateur : AUTANT Éric  
Autres membres : BEAUDONNAT Gérard, GOIGOUX Karine, ROUX Ophélie

#### RELATION AVEC LES ASSOCIATIONS

Animateur : CHAUMET Martine  
Autres membres : BEAUDONNAT Gérard, ROUX Ophélie

#### EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Animateur : PELLISSIER Alain  
Autres membres : AUTANT Éric, CHAUMET Martine, LAMBOLEY Jacques, ROUX Ophélie

#### PETIT PATRIMOINE ET BÂTIMENTS COMMUNAUX

Animateur : PELLISSIER Sylvain  
Autres membres : AUTANT Éric, CHAUMET Martine, GOIGOUX Karine, PELLISSIER Alain

#### VOIRIE

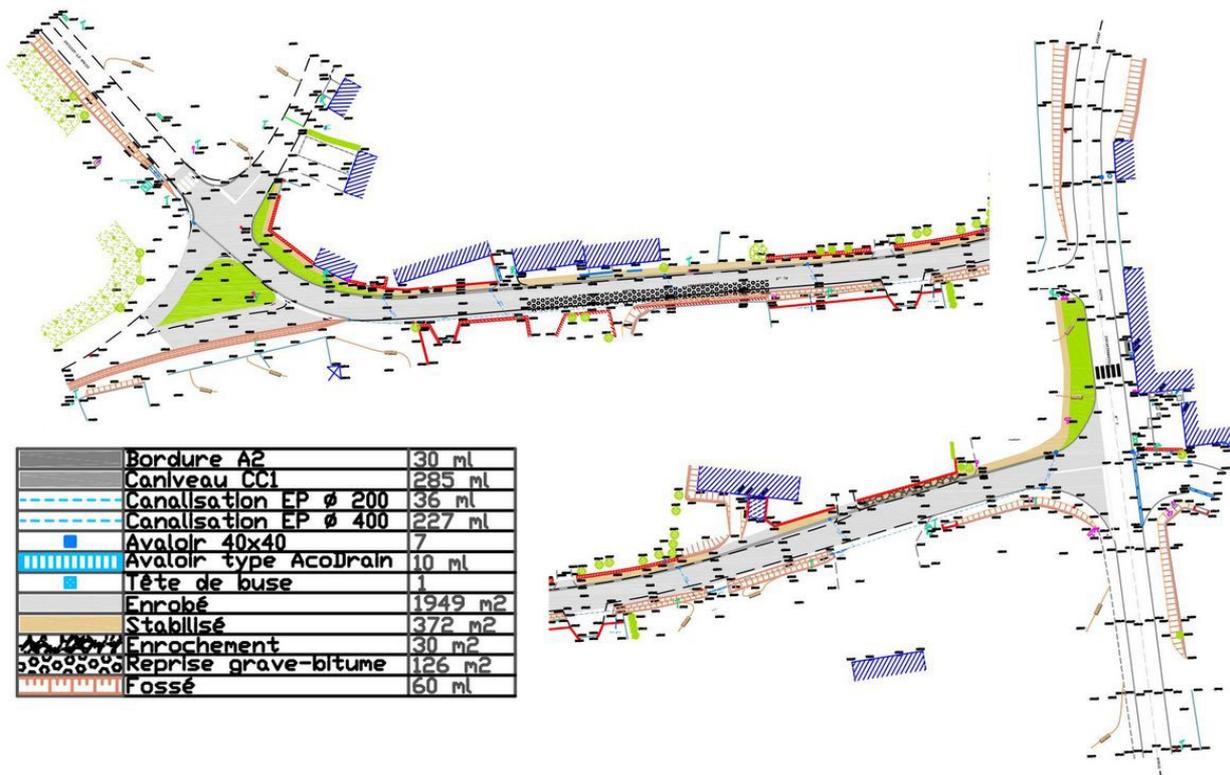
Animateur : SILBERBERG Céline  
Autres membres : BEAUDONNAT Gérard, COUGOUL Jean, PELLISSIER Sylvain

#### GESTION DU PERSONNEL TECHNIQUE

Animateur : PELLISSIER Alain  
Autres membres : CHAUMET Martine, COUGOUL Jean, PELLISSIER Patrick, PELLISSIER Sylvain, SILBERBERG Céline

## LA TRAVERSE DE ZANIERES

Par délibération du 07/09/2009, l'ancien Conseil Municipal a confié au Cabinet d'Architectes FAYE- HOELTGEN la réalisation d'une étude technique préalable à l'aménagement de la traverse de Zanières.



Désormais, nous connaissons le délai ainsi que le cheminement de la réalisation des travaux de voirie. Ceux-ci se dérouleront en deux tranches :

### 2015

Une première partie des ouvrages, à la charge de la commune, consiste en :

L'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, fibre),

L'extension du réseau d'eau potable,

La mise en place des réservations nécessaires en vue de l'assainissement futur.

### 2016

La seconde partie des travaux, financée par le Conseil Général, comprend : l'élargissement de la chaussée, la canalisation des eaux pluviales, la sécurisation de la voie et l'aménagement de trottoirs et bordures facilitant la circulation des piétons.

Compte tenu de la complexité du projet, nous sommes amenés à rencontrer à nouveau nos interlocuteurs au courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2015, afin d'obtenir un chiffrage plus réaliste.

Dans l'attente de la réalisation de ce réaménagement et afin de renforcer la sécurité au niveau du carrefour principal de Zanières, il a été effectué des travaux de marquage au sol et de signalisation :

- Réfection de la ligne du « cédez-le-passage » au niveau de la RD74

- Deux passages piétons ainsi que des panneaux indicateurs ont été implantés sur la RD5 (Route de Murol)

Nous espérons que ceux-ci inciteront les usagers à ralentir leur vitesse lorsqu'ils traverseront le village. De plus, de nouveaux comptages ont été mis en place fin Novembre 2014 afin de connaître la densité de la circulation à cet endroit. Ils nous aideront à déterminer d'autres solutions pour provoquer le ralentissement de la circulation si le dispositif déjà mis en place n'est pas suffisant.

Pour mener à bien ce projet, l'ancien Conseil Municipal a sollicité le concours financier du Conseil Général du Puy de Dôme au titre de la fiche d'intervention « Aménagement des routes départementales en agglomération ». Le 15/09/2014, le Conseil Général du Puy de Dôme, la DRD du Sancy (Division Routière Départementale) et la DGRM (Direction Générale des Routes et de la Mobilité), nous ont recontacté afin de faire le point sur ce projet. L'étude d'opportunité a été validée par le Conseil Général. Il détient la maîtrise d'œuvre ainsi que la maîtrise d'ouvrage du projet.



## ÉCOLE MATERNELLE ET ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE D'AYDAT

Ce sont 20 élèves de notre commune qui ont repris le chemin de l'école en cette rentrée de Septembre 2014. Les écoles d'Aydat compte 98 élèves en maternelle et 166 élèves en élémentaire soit un effectif global de 264 élèves.

Le montant de la participation financière de notre commune pour contribuer au fonctionnement des écoles s'élève à 65 € par élève et par mois. Ce qui a représenté un budget de **12 495 €** en 2013.



Depuis cette année, la municipalité d'Aydat a mis en place la réforme des nouveaux rythmes scolaires. Afin d'organiser et d'encadrer les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), elle a fait appel à l'association AROEVEN (Association Régionale des Œuvres Éducatives et de Vacances de l'Éducation Nationale). Ces temps, qui sont facultatifs, se déroulent de la façon suivante :

**École Maternelle : les jeudis après-midi**

**École Élémentaire : les mardis après-midi**

Différentes activités sont proposées pendant ces périodes et varient en fonction du nombre d'enfants inscrits et de leur âge. Ainsi, les élèves peuvent participer à des animations telles que la piscine (CM1 et CM2), des ateliers nature, bricolage, judo, arts créatifs, chorale, confection de paniers, exercices avec les Pompiers ... D'autres activités pourront être présentées au cours de l'année scolaire aux élèves.

Notre commune contribue également au financement des dépenses liées à la mise en place des TAP, pour cela elle a signé une convention pour l'année scolaire 2014/2015 avec la mairie d'Aydat. Le calcul de la contribution équivaut à 8 h par semaine du salaire d'un agent d'encadrement sur 36 semaines de scolarité, elle s'élève à un total de **3 312 €**.

## COLLEGE ET LYCEE



Pour information, l'affectation d'un élève dans un collège ou dans un lycée de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire : les élèves sont scolarisés dans l'établissement scolaire correspondant à leur lieu de résidence. Ainsi, notre commune est rattachée pour les classes du cycle secondaire au Collège du Sancy à Besse-en-Chandesse et au Lycée Murat à Issoire. La carte de sectorisation de l'Académie de Clermont-Ferrand est en cours de révision.

Toutefois, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de la direction de l'établissement dans lequel est votre enfant si vous souhaitez effectuer une demande de dérogation.



## HOMMAGE AUX POILUS DE LA GUERRE 14-18

Fin août 2014, après de longues et fructueuses recherches et un travail intense, une exposition, présentée par Aimé AUDIGIER avec l'aide précieuse de Marie-France INTSABY et la participation de Michel GOUAL'CH, concernant les événements douloureux de cette époque, a eu lieu à la salle polyvalente.

Grâce aux personnes qui ont bien voulu les confier, des objets détournés de leur fonction première et retravaillés dans les tranchées, des cadres avec photos de poilus et leurs décorations, des lettres émouvantes de correspondance, des uniformes et divers objets et documents d'époque ont retenu l'attention de nombreux visiteurs.

Des arbres généalogiques permettaient à chacun et surtout aux plus jeunes de découvrir ou redécouvrir les liens parentaux qui pouvaient les unir à tel ou tel poilus.



## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Après le traditionnel dépôt de gerbe au monument aux morts et la lecture du message de Kader Arif, secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire, la commémoration de l'Armistice du 11 novembre a été l'occasion d'honorer les militaires morts pour la France.

C'est lors de cette cérémonie qu'Aimé a officiellement remis à Patrick PELLISSIER, maire de la commune, un album regroupant tous les documents concernant les poilus de Saulzet. Ce classeur est consultable par tous à la mairie, aux heures d'ouverture.

## UNE NOUVELLE CENTENAIRE A SAULZET LE FROID

Yvonne LEGLAND a fêté ses 100 ans, le 9 août 2014, à la maison de retraite ORPEA de Royat, en présence de Patrick Pellissier et Gilles Guittard.

Saulzet est fière d'honorer sa nouvelle centenaire. En effet, nous portons une affection bien particulière à ces femmes et ces hommes qui ont traversé un siècle et qui appartiennent à l'histoire du lieu où ils ont passé la plus grande partie de leur vie. Nous souhaitons à Yvonne de passer encore de longues années parmi les siens.



*Il y a cent ans les Poilus de Saulzet-le-Froid se battaient pour notre liberté.*

Un grand merci à Aimé, Marie-France et Michel pour cette très bonne initiative.

Voici une citation qui illustre bien les motivations d'Aimé et ses amis :

« L'homme de l'avenir est celui qui aura la mémoire la plus longue. »  
Nietzsche (1844-1900)



[www.saulzet-le-froid.fr](http://www.saulzet-le-froid.fr)

## UN SITE INTERNET POUR LA COMMUNE

Pour être au plus proche de l'actualité, afin de centraliser les informations qui concernent la commune, pour donner aux habitants la possibilité de partager une histoire, un vécu, des événements,

Un site communal est disponible à l'adresse  
[www.saulzet-le-froid.fr](http://www.saulzet-le-froid.fr)

Ce site internet s'enrichira au fil du temps d'articles sur les sujets qui intéressent les saulzetois et saulzetoises.

Des chiffres, des faits, des informations générales, des images, des commentaires, alimenteront régulièrement les pages du site, pour tenir informer chacun de ce qui se passe sur la commune. Il annoncera les événements et manifestations à venir.

Le site internet d'une commune est souvent la porte d'entrée des nouveaux habitants, des vacanciers, pour trouver de l'information sur les services, les loisirs offerts par celle-ci.

Il est déterminant d'apporter à chacun un concentré de ces informations, ou tout du moins des pistes pour les trouver en multipliant les liens vers d'autres sites plus spécialisés.

Dans le site vous trouverez :

**Dans le menu MAIRIE :** les heures d'ouverture, les réunions du conseil municipal, les démarches administratives...

**Dans le menu CADRE DE VIE :** les accès, des informations sur les villages, sur la communauté de communes des cheires ...

**Dans le menu VIE PRATIQUE :** les numéros utiles, scolarité, recyclage-gestion des déchets ...

**Dans le menu TOURISME :** les hébergements, le centre Pleine nature de Pessade, la narse ...

**Dans le menu SOLIDARITE-ASSOCIATIONS :** les associations de Saulzet le froid, la salle municipale, le portage de repas ...

La possibilité de laisser des messages dans **Contact**, de consulter un **Agenda** mis à jour régulièrement et des **albums** photos sur les événements ...

## DES PANNEAUX D'AFFICHAGE DANS CHAQUE VILLAGE

La communication ne peut pas être que virtuelle. Elle doit être accessible à chacun au plus près de chez soi.



En 2015 seront implantés au centre des villages de nouveaux panneaux d'affichage vitrés. Vous retrouverez les comptes-rendus de réunions qui concernent la commune, des informations apportées par les associations, l'annonce des spectacles et événements qui concernent la municipalité et la communauté de communes et bien d'autres infos encore.



## LA REDEVANCE POLLUTION

Depuis 2013, vous avez tous pu constater l'arrivée de la redevance pollution sur vos factures d'eau !

Cette redevance est perçue auprès des consommateurs et des activités économiques en application des principes de prévention et de réparation des dommages causés à l'environnement et selon le régime des redevances issu de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, en vigueur depuis 2008.

La redevance pollution est appliquée au volume d'eau facturé. Pour notre commune, son montant est de 0.24 € du m<sup>3</sup>.

Tous les « utilisateurs / pollueurs » d'eau sont concernés par cette redevance. C'est pourquoi, tous les habitants, y compris ceux de nombreuses petites communes que la loi exonérait jusque là, doivent s'acquitter de la redevance pollution. Les industriels et les agriculteurs sont également assujettis à cette redevance.

La LEMA fixe les plafonds de la redevance. Chaque année, son taux est fixé par le comité de bassin dans lequel sont représentés tous les usagers de l'eau, élus des collectivités, acteurs économiques, associations d'environnement et de consommateurs.

Les agences de l'eau, établissements publics de l'Etat, perçoivent des redevances auprès de tous les utilisateurs.

Grâce à ces redevances, elles apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, avances sans intérêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou des projets d'intérêt commun au bassin pour l'eau et les milieux aquatiques.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau. Chaque année, l'agence de l'eau Loire-Bretagne apporte en moyenne 300 millions d'euros d'aides aux actions pour l'eau.

### QUELLES SONT LES MODALITES DU CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DE CONSOMMATION ?

Le contrôle sanitaire effectué par la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé complète l'auto-surveillance opérée par l'exploitant du réseau. Ce contrôle s'exerce dans le cadre de dispositions réglementaires très précises (Articles R. 1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique) qui prévoient des procédures de vérifications des moyens de prévention mis en œuvre lors de la création de nouveaux ouvrages, des visites techniques périodiques des équipements en cours d'exploitation et la réalisation d'un suivi analytique par échantillonnage tant au niveau de la production (captage et installations de traitement) que de la distribution (réseau). La fréquence et la nature des investigations pratiquées dépendent du nombre d'habitants concernés et des facteurs de risques identifiés. Ils varient donc dans de larges proportions selon les secteurs. Les résultats de ces recherches sont régulièrement transmis au responsable du réseau pour action et information des usagers par voie d'affichage.

### QUELLE EST LA SIGNIFICATION DES INDICATEURS DE QUALITE ?

**BACTERIOLOGIE :** La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de bactéries témoins de contamination fécale. Ces germes, peu dangereux par eux même, montrent que des organismes pathogènes peuvent aussi s'introduire dans le réseau. Leur présence dans l'eau révèle donc un manque de fiabilité des équipements (défaut des captages, dysfonctionnement ou absence des installations de traitement, insuffisance dans l'entretien des ouvrages). Le risque principal est l'apparition de troubles intestinaux d'autant plus importants que les contaminations sont fréquentes et massives.

**NITRATES :** Les apports mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration en nitrates dans les ressources en eau. Le respect de la valeur réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine permet d'assurer la protection des consommateurs les plus sensibles, c'est à dire les femmes enceintes et les nourrissons.

**ARSENIC :** Cet élément est parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central et donc dans les eaux qui en sont extraites. L'arsenic fait l'objet de précautions renforcées sur recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé.

**FLUOR :** Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. A dose modérée, il participe à la prévention des caries dentaires. A l'inverse, un excès de fluor peut provoquer des traces sur l'émail des dents. Lorsque l'eau du robinet est pauvre en fluor (moins de 0,5 mg/l) un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé par votre dentiste.

**MINERALISATION :** C'est l'ensemble des sels minéraux en solution dans l'eau. Ces éléments sont étroitement liés à la géologie locale.

Une trop faible minéralisation de l'eau favorise les phénomènes de solubilisation de métaux indésirables durant la phase de transport pouvant engendrer des nuisances olfactives ou visuelles (la dissolution du cuivre peut provoquer des phénomènes d'« eaux bleues » qui ne présentent pas de risques pour la santé mais peuvent endommager l'équipement électroménager), voire des risques sanitaires lorsqu'il subsiste des conduites en plomb (branchements ou réseaux intérieurs). L'ingestion de plomb présente des risques aujourd'hui bien identifiés, en particulier pour les enfants (saturnisme).

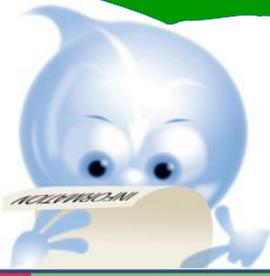
A contrario, trop de calcaire peut générer des problèmes d'entartrage sur les réseaux d'eau chaude.

**PESTICIDES :** Des résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber affectent parfois la qualité des eaux de surface ou souterraines. Certains pesticides ont des effets ou sont susceptibles d'avoir des effets nocifs lorsqu'ils sont ingérés à faible dose pendant une longue période. Par précaution, la tolérance réglementaire pour les eaux destinées à la consommation humaine est très en dessous du seuil de toxicité connu.

**ALUMINIUM :** La présence d'aluminium dans les eaux de boisson est généralement due à une mauvaise maîtrise du traitement. En effet, les composés d'aluminium peuvent être utilisés comme coagulants dans les stations de traitement d'eau. L'aluminium peut être à l'origine d'une coloration de l'eau gênante pour le consommateur mais aucune conséquence sanitaire n'a été mise en évidence à ce jour.

### QUELQUES INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES ...

- Les traitements complémentaires (adoucisseurs, purificateurs...) sont sans intérêt pour votre santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux car ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ces traitements sont à réserver aux eaux chaudes sanitaires.
- Toute ressource (source ou puits particulier) doit être déclarée auprès de la mairie. Les connexions entre le réseau public et une conduite alimentée par une autre ressource en eau sont interdites.



## Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution  
**PESSEDE**

Bilan 2013

### Gestionnaires

Maître d'ouvrage  
MAIRIE DE SAULZET LE FROID  
Exploitant  
MAIRIE DE SAULZET LE FROID

### Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

◆ PESSEDE (COMMUNE)

Autorisé par arrêté préfectoral du 25/02/2008

### Traitement

Votre eau n'est pas traitée.

### Bactériologie

Recherche de germes indicateurs d'une contamination fécale

Pourcentage de conformité des 14 valeurs mesurées : 100,0 %  
Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de bonne qualité.

### Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

3 valeurs mesurées : mini. : 1,0 °F - maxi. : 1,8 °F - moyenne : 1,5 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

### aluminium total

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

1 valeur mesurée : mini. : 22,0 µg/l - maxi. : 22,0 µg/l - moyenne : 22,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Le faible nombre de mesure de l'aluminium ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

4 valeurs mesurées : mini. : 1,1 mg/L - maxi. : 3,2 mg/L - moyenne : 1,8 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

### Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

2 valeurs mesurées : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Le faible nombre de mesure des pesticides ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

1 valeur mesurée : mini. : 0 µg/l - maxi. : 0 µg/l - moyenne : 0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

### Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2008 et 2013.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.ars.auvergne.sante.fr](http://www.ars.auvergne.sante.fr) sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet [www.eaputable.sante.gouv.fr](http://www.eaputable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
d'Auvergne

Délégation territoriale du Puy de  
Dôme  
60 avenue de l'Union Soviétique  
CLERMONT FERRAND  
04 73 74 49 00



## Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution  
SAULZET LE FROID

Bilan 2013

### Gestionnaires

Maître d'ouvrage

MAIRIE DE SAULZET LE FROID

Exploitant

MAIRIE DE SAULZET LE FROID

### Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

◆ LA MARTRE

Autorisé par arrêté préfectoral du 25/02/2008

### Traitement

Votre eau n'est pas traitée.

### Bactériologie

Recherche de germes indicateurs d'une contamination fécal

Pourcentage de conformité des 18 valeurs mesurées : 94,4 %  
Maximum : 1 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe/100 ml

Eau de qualité satisfaisante.

### Minéralisation

Exprimée par le TH (dureté) = teneur en calcium et magnésium

4 valeurs mesurées : mini. : 3,0 °F - maxi. : 3,3 °F - moyenne : 3,1 °F

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, très peu calcaire.

Cette eau peut présenter un caractère agressif vis à vis des réseaux de distribution (plomb notamment, ...).

### aluminium total

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

1 valeur mesurée : mini. : 11,0 µg/l - maxi. : 11,0 µg/l - moyenne : 11,0 µg/l

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 200 µg/l

Le faible nombre de mesure de l'aluminium ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

5 valeurs mesurées : mini. : 7,2 mg/L - maxi. : 8,6 mg/L - moyenne : 7,7 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

### Pesticides

Produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber

1 valeur mesurée : mini. : 0,0 µg/l - maxi. : 0,0 µg/l - moyenne : 0,0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Le faible nombre de mesure des pesticides ne permet pas de qualifier ce paramètre.

### Arsenic

Élément parfois naturellement présent dans le sous-sol du massif central

1 valeur mesurée : mini. : 0 µg/l - maxi. : 0 µg/l - moyenne : 0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 10 µg/l

Eau présentant peu ou pas d'arsenic.

### Conclusion

LA QUALITE DE L'EAU PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution.



Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2009 et 2013.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet [www.ars.auvergne.sante.fr](http://www.ars.auvergne.sante.fr) sur lequel ce document est également disponible, ainsi que le site internet [www.eaputable.sante.gouv.fr](http://www.eaputable.sante.gouv.fr) qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.

**ars**  
Agence Régionale de Santé  
d'Auvergne

Délégation territoriale du Puy de  
Dôme  
60 avenue de l'Union Soviétique  
CLERMONT FERRAND  
04 73 74 49 00

## DES ELUS MUNICIPAUX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Dans les communautés de communes, le conseil communautaire est constitué de délégués élus dans les conseils municipaux en fonction du nombre d'habitants des différentes communes qui la compose.

Deux conseillers communautaires de Saulzet le Froid y siègent parmi les 37 élus: Patrick PELLISSIER et Alain PELLISSIER.



Le conseil communautaire est l'organe délibérant de la structure intercommunale. Son rôle est d'examiner les propositions du Bureau, des commissions, et de les rendre exécutoires par délibérations.

Les différentes actions et les projets peuvent ensuite être réalisés.

Au-delà des commissions dites obligatoires (DSP, Impôts directs...), six commissions de travail et un groupe-projet spécifique « Clos d'Issac » ont été créés par le Conseil Communautaire, chacun étant chapeauté par un Vice-Président (VP) ou le Président (P) :

## COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

### Commission « Aménagement »

- VP : Serge PROUST

(CHANONAT)

- Politique du logement social
- Opération en maîtrise d'ouvrage directe
- Opération portée par des bailleurs HLM
- Élaboration, révision du PLH (Programme Local de l'Habitat)
- Aides financières aux particuliers
- Gestion locative des logements
- Suivi du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Clermont
- Gestion du SIG
- Aire de covoiturage de la jonchère

### Commission « Développement économique »

- VP : Jean-Henri PALLANCHE

(SAINT-SANDOUX)

- Soutien aux activités commerciales et artisanales
- Promotion des filières de productions et d'alimentations locales, de l'offre commerciale et des services de proximité

### Commission « Vie sociale et Solidarité »

- VP : Nathalie GUILLOT

(ST-AMANT-TALLENDE)

Pour les + de 60 ans, handicapés, et personnes sortant d'hospitalisation :

- Service de ménage et d'aide à la personne
- Livraison à domicile de repas
- Transport à la demande assuré par les taxis du territoire 2 fois par semaine à destination de St Amant et Tallende. Pour tout public.
- Gestion accueil petit enfance St Amand et Rouillas bas
- Relais assistantes maternelles (RAM)
- Suivi chantier insertion 8 personnes

### Commission « Développement Durable - Mutualisation »

- VP : Patrick PELLISSIER

(SAULZET LE FROID)

- Verger bio de Saint-Sandoux
- Gorges de la Monne et du plateau de la Serre
- Promotion des filières de productions et d'alimentations locales (diagnostic alimentation, guide produits fermiers)
- Élimination et valorisation des déchets
- Actions visant à la maîtrise et au développement des énergies
- La mutualisation des moyens (administratif, humains, matériel...)

### Commission « Vie Locale-Communication »

- VP : Gérard PERRODIN

(LE CREST)

- Animation réseau médiathèques
- Saison culturelle intercommunale
- Soutien au tissu associatif
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement et mini-séjours pendant les vacances scolaires (4-12 ans)
- Contrat Enfance Jeunesse
- Adhésion à la mission locale pour l'emploi
- Communication interne et externe (dossiers, site internet, bulletin d'information, plaquettes, relations avec les associations et la presse...)

### Commission « Tourisme »

- VP : Christian RONGERON

(AYDAT)

- Communication, guide, site de l'OT
- Animation, manifestations
- Promotion hébergements, activités

### Groupe-Projet « Clos d'Issac »

- P : Serge TOURET

(ST-AMANT-TALLENDE)

- Étude aménagement et gestion du site de 4,5 ha au potentiel foncier unique à Saint Saturnin

## LES ELUS AUX COMMISSIONS

Les commissions se réunissent 1 à 2 fois en moyenne par mois. Saulzet le froid a essayé de placer dans chaque commission, au moins un élu qui représente la commune.

- Commission délégations de service public : Alain PELLISSIER
- Commission des impôts directs Suppléante : Martine CHAUMET
- Commission accessibilité personnes handicapées : Alain PELLISSIER
- Comité de direction EPIC Office de Tourisme : Alain PELLISSIER
- Syndicat mixte vallée de la Veyre et de l'Auzon : Alain PELLISSIER
- Sictom des Couzes : Gérard BEAUDONNAT  
Patrick PELLISSIER

COMMISSION	Aménagement
SAULZET-LE-FROID	Ophélie ROUX
COMMISSION	Développement économique
Sous Commissions	"Animation économique"
SAULZET-LE-FROID	Ophélie ROUX
COMMISSION	Développt durable - Mutualisation
Sous Commissions	"Environnement-Agriculture"
Vice-président	Patrick PELLISSIER
SAULZET-LE-FROID	Jacques LAMBOLEY
	Gérard BEAUDONNAT
	Martine CHAUMET
	Céline SILBERBERG
COMMISSION	Vie sociale et Solidarité
Sous Commissions	"Petite enfance"
	SAD - Portage de repas
SAULZET-LE-FROID	Jacques LAMBOLEY
	Karine GOIGOUX
	Karine GOIGOUX
	Eric AUTANT
COMMISSION	Vie Locale et Communication
Sous Commissions	"Médiathèques-Assos-Animations"
	"Communication"
SAULZET-LE-FROID	Eric AUTANT
	Eric AUTANT
COMMISSION	Tourisme
SAULZET-LE-FROID	Alain PELLISSIER
COMMISSION	Projet "Le Clos d'Issac"
SAULZET-LE-FROID	Patrick PELLISSIER

## N° DE TELEPHONE UTILES :

- Accueil Administration : 04 73 39 61 50
- Service Aide à Domicile : 04 73 39 01 97
- Service Portage de Repas : 04 73 39 61 50
- Service Petite Enfance : 04 73 39 37 86
- Service Relais Assistantes Maternelles : 04 73 39 34 75
- Service Centre Aéré : 04 73 39 61 50
- Médiathèques / Animation : 04 73 39 61 53
- Service Économie / Urbanisme / Habitat / Aménagement : 04 73 39 61 57

## LA COMMISSION AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE

La commission Aménagement, commission communautaire, a pour mission de traiter deux principaux thèmes qui sont l'habitat et l'Aménagement du territoire et l'Urbanisme.

Depuis le 24/03/2014, la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite Loi ALUR, modifie les textes. Elle définit de nouvelles mesures applicables concernant le domaine de l'habitat, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme :

### 1 L'habitat

La politique « Habitat » constitue aujourd'hui un des piliers du développement de la Communauté de communes. Pour la mener à bien, elle s'entoure de deux agences spécialistes de l'habitat : l'ADIL et l'ANAH.

L'ADIL 63 a été créée en juin 1982 et a ouvert ses portes au public le 10 janvier 1983.

Agréée par l'ANIL (Association Nationale d'Information sur le Logement) et conventionnée par le Ministère du Logement, l'ADIL est un outil au service du public et des acteurs de l'Habitat dans le département du Puy de Dôme.

Sa mission : accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches par le biais de conseils juridiques, financiers et fiscaux.

L'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) est un établissement public d'État créé en 1971. Elle a pour mission **de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc de logements privés existants.**

#### ➤ Un besoin de réguler

- Encadrer durablement les loyers,
- Simplifier et sécuriser la location,
- Réduire et rééquilibrer les coûts du logement,
- Donner des règles claires aux professionnels,
- Engager la transition écologique des territoires,
- Moderniser les règles d'urbanisme.

Conjointement, elles luttent contre le mal logement et l'habitat indigne.

En 2005, la Communauté de Communes Les Cheires, inscrit sa politique « habitat » dans un PLH (Programme Local de l'Habitat), document cadre, qui en définit les objectifs sur son territoire.

Celui-ci tend à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et à conforter la mixité sociale en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements.



Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes Les Cheires est à positionner en tenant compte :

- De la dynamique résidentielle liée d'une part à l'engouement pour un habitat rural de qualité, facile d'accès et d'autre part à la vocation rurale et touristique de ce territoire qui engendre des besoins d'habitat spécifiques,
- Des équipements et infrastructures réalisés et leur adaptation au vu des mutations,
- De la population relativement jeune et donc de la nécessité de proposer une offre en logement pour un parcours résidentiel complet,
- Des publics qui, aujourd'hui, ont des difficultés pour trouver une solution de logement sur ce territoire.

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat, la communauté de communes les Cheires a mis en place un **dispositif d'aides aux privés** favorisant l'amélioration de l'habitat privé et l'accession sociale à la propriété.

#### ➤ Une logique de protection

- Une garantie universelle des loyers,
- Lutter contre l'habitat indigne,
- Orienter la politique d'hébergement vers le logement.

#### ➤ Une dynamique d'innovation

- Favoriser le développement de formes d'habitat alternatives,
- Introduire plus de transparence dans le logement social.

La Loi ALUR impacte les décisions prises par la commission aménagement dans ses domaines de compétences.

Des aides financières incitatives, conditionnées à des plafonds de ressources, sont proposées sur trois thématiques :

- La création ou la rénovation d'un logement locatif conventionné
- La rénovation thermique des logements
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie

Parallèlement, depuis le 25 mars 2009, la « **loi MLLE** », mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, prévoit des mesures contre l'habitat indigne.

La lutte contre l'habitat indigne relève de l'action publique du Préfet ou du Maire.

Le pôle départemental de **lutte contre l'habitat indigne** a un rôle d'information, d'assistance et de conseil auprès des collectivités mais aussi auprès des occupants et des propriétaires.

Chaque personne en situation de mal logement et/ou de précarité énergétique (**programme « habiter mieux »**), peut bénéficier d'un diagnostic gratuit de son hébergement par un professionnel de l'habitat (type PACT ARIM\*). Elle bénéficiera également d'un accompagnement dans la mise en œuvre des démarches administratives (aides financières, travaux...).

Tous les porteurs de projets, qu'ils soient propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, peuvent se rapprocher de l'ADIL 63, pour connaître les aides auxquelles ils peuvent prétendre dans le cadre de leur projet.

Vous trouverez également toutes les informations sur les aides au logement sur le site [adil63.org](http://adil63.org) : *se loger dans le Puy de Dôme* : *Guide des aides* mais aussi sur le site [anah.fr](http://anah.fr)

\* PACT- ARIM : Protection Amélioration Conservation Transformation - Association de restauration immobilière.

## 2 Aménagement / Urbanisme

Le PLH de la Communauté de Communes a été approuvé par l'Etat en juin 2009, pour une durée de 6 ans (échéance en juin 2015) et a fait l'objet d'une modification en 2013 afin de se mettre en conformité avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Clermont applicable depuis le 29 janvier 2012.

Cette modification portait sur la territorialisation des enveloppes « logement » et « foncier » par commune au sein du territoire des Cheires.

La Loi ALUR, intervient également dans ce domaine. Nous retiendrons plus particulièrement les points suivants :

### ✓ Le transfert de l'Application du Droit des Sols (ADS) :

Jusqu'à-là, les services de l'Etat assuraient gracieusement l'instruction technique et juridique des autorisations d'urbanisme pour les communes de moins de 10 000 habitants ou appartenant à un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de moins de 20 000 habitants.

Depuis le 24/03/2014, la Loi ALUR a abaissé le seuil de cette mise à disposition, qui sera réservée à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, aux collectivités membres d'un EPCI de moins de 10 000 habitants.

Après avoir engagé une réflexion sur un portage intercommunautaire de l'instruction des autorisations d'urbanisme, il semble plus pertinent pour la Communauté de Communes Les Cheires, de s'appuyer sur un syndicat mixte existant tel que Le Grand Clermont.

Dans l'hypothèse, il s'agit de créer un service ADS porté par le Syndicat Mixte du Grand Clermont, service à la carte d'instruction des actes d'urbanisme, étant entendu que les Maires restent l'autorité compétente en la matière.

### ✓ Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

La Loi ALUR offre la possibilité à la Communauté de Communes Les Cheires, de réaliser un PLUI tenant lieu de PLH. La prorogation du PLH arrivé à échéance, serait alors possible jusqu'à l'approbation du PLUI.

Le PLUI est un document d'urbanisme, stratégique, qui permet de fédérer toutes les communes autour d'un projet commun axé sur l'aménagement du territoire, la préservation des ressources naturelles et la gestion des réserves foncières. Il offre également aux petites communes la possibilité de se doter d'un document d'urbanisme qu'elles ne pourraient réaliser seules faute de moyens.

Depuis la promulgation de la loi ALUR, le transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) aux intercommunalités est possible sous certaines conditions :

Avant le 27/03/2017 : transfert de compétence volontaire à la majorité qualifiée

Au 27/03/2017 : transfert automatique, 3 ans après la publication de la loi (*sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent dans les 3 mois précédents*)

Après le 27/03/2017 : transfert volontaire possible à tout moment (*sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent dans les 3 mois suivant le vote communautaire*)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (puis tous les dix ans) : transfert automatique, le 1<sup>er</sup> jour de l'année suivant l'élection du président de l'EPCI (*sauf si 25% des communes représentant 20% de la population s'y opposent dans les 3 mois précédents*).

Ces éléments conduisent plusieurs communes de la Communauté de Communes Les Cheires, à s'interroger sur la pertinence de réaliser un PLUI, alors que certaines communes sont en cours d'élaboration d'un PLU.

### ✓ Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Institué par la Loi ALUR, tout comme le PLUI, le PLU est un document d'urbanisme, stratégique, mais à l'échelle communale.

Il remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols) qui devient caduque au 31/12/2015.

Toutefois, si la procédure d'élaboration d'un PLU est engagée avant le 31/12/2015, alors le POS continue de s'appliquer jusqu'à l'approbation du PLU, sinon c'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique.

Enfin, le COS (Coefficient d'Occupation du Sol) et la règle de superficie minimale des terrains constructibles sont supprimés.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Les Cheires, seules deux communes sont dépourvues de document d'urbanisme : Saulzet le Froid et Le Vernet Sainte Marguerite.

Comme le stipule la Loi ALUR :

« Engager la transition écologique des territoires : pour construire des logements là où sont les besoins, il faut à la fois favoriser la densification des quartiers pavillonnaires, donner un coup d'arrêt à l'artificialisation des espaces naturels et agricoles et limiter l'étalement urbain notamment dû à un urbanisme commercial souvent trop débridé.

Moderniser les règles d'urbanisme : il faut changer d'échelle et mettre à la disposition des élus les moyens d'élaborer les plans locaux d'urbanisme sur le périmètre des intercommunalités afin de construire les logements là où ils sont le plus utiles. L'aménagement durable du territoire passe aussi par une participation citoyenne en amont et renforcée ».

En référence aux textes, à l'obligation de s'y soumettre et dans un souci de liberté par rapport au poids de l'intercommunalité, le conseil municipal de notre commune, a décidé par délibération, d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.





**ADIL 63**

*Pour toutes vos questions en matière d'habitat, de projet immobilier, de travaux d'amélioration, de vente ou location de logement, dans l'individuel ou la copropriété, demandez des conseils d'experts avant d'agir !*



Contactez le guichet unique, neutre et indépendant

## l'ADIL 63 Espace INFO ÉNERGIE

à la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand

### Renseignements :

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** (Clermont-Ferrand), ou encore par le **Point visio public** installé dans votre communauté de communes.

**Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.**

Des **permanences juridiques** sont assurées dans cinq villes du département :

- **AMBERT** : Annexe de la Mairie - Tél. 04 73 82 07 60.  
Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Maison des Citoyens - 15, impasse des Dômes  
Tél. 04 63 66 22 66. Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Centre Social de la CAF - 15, rue du Mas - Tél. 04 73 89 17 24.  
Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Mairie annexe - 5 mail Jost Pasquier - Tél. 04 73 33 71 18.  
Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : 12 rue Barante - Tél. 04 73 80 90 07.  
Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.



QR code by seQR.fr

**ADIL 63 / Espace INFO → ÉNERGIE**  
129, avenue de la République 63100 Clermont-Ferrand  
Tél. 04 73 42 30 75 – Fax : 04 73 42 30 78  
[contact@adil63.org](mailto:contact@adil63.org) - Site : [www.adil63.org](http://www.adil63.org)

## SICTOM DES COUZES :



Le SICTOM des Couzes, Syndicat mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères, a été créé en 1982. Il regroupe **46 communes** du Puy-de-Dôme, celles-ci faisant partie de 6 Communautés de Communes, correspondant à **26 037 habitants** (population municipale au 1er janvier 2013)

**Transfert de la compétence traitement au VALTOM (Valorisation et traitement des ordures ménagères).**

Depuis le 1er janvier 2014, la compétence traitement n'est plus exercée par le SICTOM des Couzes mais par le VALTOM.

Ceci entraîne un nouveau cheminement pour le traitement des ordures ménagères des usagers et par conséquent une forte augmentation de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)** près de 26 % en 2014. La TEOM est un impôt direct additionnel à la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le **VALTOM** a pour compétence la **conception, la réalisation, l'exploitation d'installations en vue du transfert, du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés** ainsi que du **stockage des déchets ultimes**.

Il regroupe toutes les collectivités du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire chargées de l'élimination des déchets ménagers (sauf Thiers Communauté) : **544 communes** et plus de **650 000 habitants** constituent le territoire produisant plus de **370 000 tonnes de déchets ménagers** par an.

Prévisions de quelques sommes facturées au SICTOM par le VALTOM pour l'année 2014 qui justifient l'augmentation de la TEOM.

Transport et transfert des ordures ménagères : **83 600€**  
Traitement des ordures ménagères : **948 750 €**  
Traitement des encombrants : **89 100 €**

Le total des dépenses de fonctionnement pour le SICTOM des Couzes, pour l'année 2014, est environ de **4 700 000 €**.

## DECHETTERIE :

**Le recyclage, une affaire de civisme**



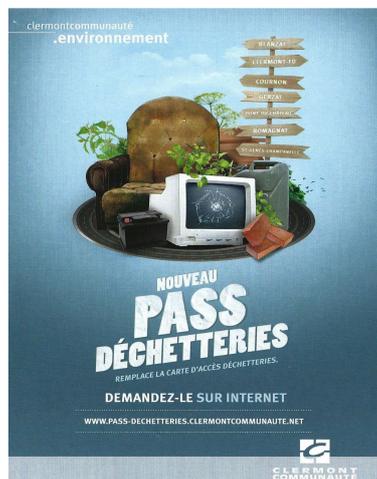
Démarche écologique et acte citoyen, trier ses déchets ne s'arrête pas aux poubelles de son domicile. Trois déchetteries permettent de se débarrasser de ce qu'on ne souhaite pas garder sans polluer ni culpabiliser. Le SICTOM des Couzes compte 2 déchetteries sur son territoire, à **Montaigut le Blanc** et à **Besse**. Elles sont accessibles à la totalité des habitants du SICTOM. Pour certaines communes éloignées de ces 2 déchetteries, une convention est passée avec des collectivités voisines pour permettre aux usagers de se rendre sur leurs déchetteries :

**Saint-Genès-Champanelle** (Clermont-communauté) pour : Aydat, Chanonat (pour 50% de la population), Saint-saturnin (pour 50% de la population), Saulzet-le-Froid.

L'utilisation de ces déchetterie nécessite une inscription préalable auprès du gardien sur place. Se munir du document suivant pour établir la carte :

- un justificatif de domicile

**Un pass est accessible sur internet**  
<http://www.pass-dechetteries.clermontcommunaute.net>



L'utilisation de ces déchetteries hors SICTOM entraîne un coût supplémentaire de **174 500€**.

## BACS JAUNES

Pour l'instant, seuls le bourg et les villages de Souverand et Zanières en sont pourvus. La municipalité prévoit de demander une mise à disposition de ces bacs jaunes pour l'ensemble des hameaux de la commune.

**Les matériaux recyclables concernés par cette collecte sont :**

- les journaux, magazines, revues, publicités etc.
- les papiers
- les cartons d'emballages
- les bouteilles et flacons en plastique
- les briques alimentaires
- les emballages métalliques en acier et en aluminium

En attendant, vous disposez du « Point propre » situé à Saulzet près de la salle polyvalente qui accueille également le verre et l'huile moteur usagée. Des containers à verre supplémentaires, pour les hameaux qui n'en sont pas pourvus, seront réclamés auprès du SICTOM.



## DECHETS VERTS

Afin de diminuer sensiblement le tonnage des ordures ménagères récoltées et donc le prix du transport et du traitement, les déchets végétaux : gazon, herbe, fleurs, branches... ne doivent en aucun cas finir leur vie dans le bac à ordures ménagères et encore moins dans le bac jaune. Vous pouvez soit en faire du compost soit les apporter à la déchetterie.

**Trier convenablement ses déchets permettrait de payer moins d'impôts.**



## COMITE DE DIRECTION EPIC / OFFICE DE TOURISME LAVE

Créée en 2000 la communauté de communes a élaboré son premier projet de territoire en 2001. Celui-ci s'articulait autour de trois thématiques essentielles :

- Le développement économique et touristique
- Le développement d'une politique sociale ambitieuse
- Et La valorisation du cadre de vie

Tout d'abord syndicat d'initiative géré par des bénévoles et installé à Rouillas-Bas, puis à la mairie d'Aydat, l'office de tourisme LAVE est ensuite passé sous forme associative en 1996, et est venu s'implanter à proximité du centre de loisirs au bord du lac d'Aydat.

À cette époque, la structure employait 2 permanents et percevait une subvention de la communauté de communes pour l'ensemble de ses actions de promotion et d'accueil.

C'est dans un contexte politique favorable au développement touristique que le projet de territoire de la communauté de communes des Cheires 2000-2010 acta le premier projet d'infrastructure suite à l'étude du cabinet Varenne terminé en 2001. Après de longues négociations avec la fondation Jean Moulin propriétaire du lac et de ses abords, la communauté de communes obtint par bail emphytéotique de 45 ans la possibilité de créer un bâtiment rassemblant l'office de tourisme et la base nautique à Aydat sur une plage entièrement réhabilitée.

Ce projet ayant été acté, un mode de gestion devait être recherché.

La communauté de communes souhaitant avoir une meilleure maîtrise des fonds alloués à l'OT changea les statuts de la structure en EPIC (Établissement Public Industriel et Commercial) au 1<sup>er</sup> janvier 2006, afin d'en faire le gestionnaire des équipements touristiques en cours et à venir.

En décembre 2012, suite au nouveau projet de territoire, la communauté de communes a réaffirmé ses engagements et fait du développement touristique une de ses priorités.

## L'EPIC/ OT est constitué de :

- 11 élus de la communauté de commune, 1 par commune dont le président de l'EPIC.
- 10 Prestataires de services : professionnels, associations ou organismes intéressés au tourisme, qui sont désignés par le Président de la communauté de communes, comme le stipule la loi.
- La directrice de l'office de tourisme.
- La directrice de la communauté de commune.

À ce jour l'EPIC/OT a la gestion de

- La base nautique
- La grange de Mai: pour info, ouverte en juillet 2010 avec son office de tourisme et ses 220 m<sup>2</sup> de salle d'exposition, qui fait l'objet d'une double gestion puisque 150 m<sup>2</sup> appartient à la commune de Saint Saturnin et 70 m<sup>2</sup> à la communauté de communes qui a l'espace Office de Tourisme.
- Le centre pleine nature de Pessade.

## LES CHEIRES L'Auvergne par Nature

Découverte | Nordique | Sports et Nature | Visites | Hébergement | Restauration et Pratique | Été



Retrouvez les animations de cet hiver réservables en ligne en cliquant [ICI](#)

D'autres vous seront proposées très prochainement. Restez connecté !

[En savoir plus](#)

[Toutes les news](#)

## MEDIATHEQUE

La médiathèque intercommunale de Saulzet le Froid est de nouveau ouverte à tous le samedi de 10h à 12h, hors vacances scolaires (possibilité de déposer les documents à rendre dans la boîte aux lettres, 24h/24 !).

Les documents à disposition sont variés : livres (romans, documents, albums jeunesse...), bandes dessinées, revues, CD Audio, CD et DVD. Ils sont régulièrement renouvelés et il est possible de faire une commande spécifique auprès des bibliothécaires.

Plusieurs espaces ont entre autre été aménagés pour les enfants de tous les âges.

L'inscription, très simple et gratuite, se fait en quelques minutes. La carte d'emprunt donne par ailleurs accès à l'ensemble des onze médiathèques sur le territoire des Cheires.

La médiathèque se situe derrière l'église dans le bâtiment de l'ancienne école. Les bénévoles, habitants de la commune et des environs seront ravis de vous y accueillir.

Pour plus d'informations, vous pouvez aussi visiter le site internet dédié :

<http://www.mediatheques.les-cheires.com/>

SEPTEMBRE 2014  
JUN 2015

## SAISON CULTURELLE des Cheires

### SPECTACLE A SAULZET LE FROID :

Dans la programmation des spectacles proposés par la communauté de commune, la salle des fêtes de Saulzet le Froid accueillera cette année le spectacle :

#### BOÎTE À GANTS

de "La Toute petite compagnie"  
le SAMEDI 16 MAI 2015 16H30

#### ATTENTION spectacle très recherché !

Le nombre de places est limité, et déjà les réservations ont été nombreuses. Il reste une vingtaine de places pour le spectacle de Saulzet le Froid (jaug de 60 places).

Dépêchez-vous pour réserver au  
04 73 39 61 50. C'est gratuit.

Monsieur Paul et Michel vont de ville en ville, récoltent les gants hors d'usages et oubliés afin de raconter des histoires dans leur grande boîte à gants.

Quels rapports entre une bataille intergalactique, un poulailler déjanté, une ancienne vedette du music hall, une pêche miraculeuse, un couple arachnotransformiste, un après-midi d'hiver ou un jardin secret ?

Simplement une seconde vie pour des gants, offerte avec tendresse et poésie, en musique et surtout avec beaucoup d'humour !

Des comptines tarabiscotées, des chansons, des séquences loufoques et oniriques, des histoires à tiroir à dormir debout ou à jouer du piano couché, voilà tout un monde tiré de la relation et de l'imaginaire des deux personnages...et surtout de leurs trouvailles !

**SPECTACLE JEUNESSE - DE 2 À 8 ANS,  
d'une durée de 40 minutes, avec  
ENTRÉE LIBRE,**

Il est très recommandé de réserver.

Plus d'informations sur le site  
[www.saulzet-le-froid.fr](http://www.saulzet-le-froid.fr)

### LA SAISON CULTURELLE

Pour les enfants de 2 à 8 ans  
et les grands aussi  
Entrée libre

#### BOITE À GANTS

Compagnie La Toute petite compagnie



à la salle des fêtes  
de Saulzet le Froid

Entrée libre

Le 16 mai 2015 à 16h30

ateliers de danse par la cie Le pied en dedans  
(pour les enfants dès 10 mois)

Médiathèque de Saint-Sandoux,  
mer 18 févr. 2015 à 14h00 **Gratuit**

#### Y'en a pas deux pareils

Cie Le Pied en dedans, Lecture musicale dansée, (J dès 10 mois)

Médiathèque de Chanonat,  
sam. 21 févr. 2015 à 16h30 **Gratuit**

#### Projection de courts métrages autour du cirque (TP)

Médiathèque du Crest,  
sam. 14 mars 2015 à 17h00 **Gratuit**

#### en piste 1 - Cie Entre deux rives Cirque (J dès 3 ans)

Salle des loisirs du Crest,  
mer. 18 mars 2015 à 16h30 **Gratuit**

#### Off Maldoror - Cie Les Gemmes

Musique/Slam/théâtre (TP dès 13 ans)  
Grange de mai, Saint Saturnin **8 euros : tarif plein**  
vend. 17 avr. 2015 **5 euros : tarif réduit**  
à 20h30 **Gratuit -12 ans**

#### Boîte à Gants - La toute petite cie

Théâtre d'objets (J dès 3 ans)  
Salle des fêtes Saulzet le Froid **Gratuit**  
sam. 16 mai 2015 à 16h30

#### Séance bambin bouquigne sur le cirque

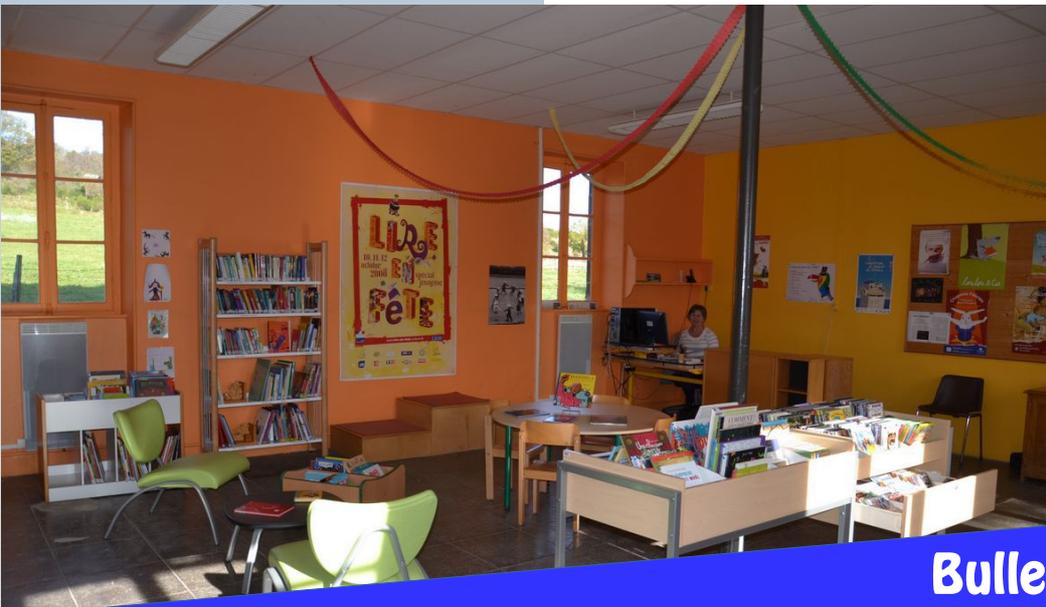
(pour les enfants dès 6 mois)  
Médiathèque d'Ollaix, merc.  
17 juin 2015 de 16h00 à 17h00 **Gratuit**

#### Au pied du mur - Cie 100 racines Cirque acrobatique (TP)

Salle des Loisirs d'Aydat, **8 euros : tarif plein**  
sam. 20 juin 2015 à 20h30 **5 euros : tarif réduit**  
à 20h30 **Gratuit -12 ans**

#### Exposition La Passion du Cirque

Médiathèque de St Amant  
Mols de juin 2015 **Gratuit**





## AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Comme chaque année, nous vous adressons ainsi qu'à toute votre famille tous nos vœux pour cette nouvelle année 2015. Nous vous remercions de votre accueil toujours très chaleureux et de votre générosité lors du traditionnel passage des calendriers.

Durant cette année, l'ensemble du personnel a répondu à de nombreux appels du bip pour des interventions de secours à personne, interventions diverses ou pour accident de la route. Exceptionnellement sur notre commune, la présence de DRAGON63, hélicoptère de la sécurité civile, a été nécessaire à l'évacuation d'une victime gravement blessée lors d'un accident de la route.



D'autres événements ont marqué la vie de notre caserne.

Le 11 janvier, nous avons organisé un bal dont les bénéfices ; 1411,98€ ; ont été reversés aux orphelins des sapeurs pompiers du Puy-De-Dôme.

Le 1er mars a eu lieu une cérémonie de remise de diplômes et de grades pour récompenser les formations de tous les pompiers. Ce jour a été marqué par le départ de Jean-Pierre Boyer, félicité par toutes les personnes présentes pour son engagement dans le centre de Saulzet le froid.

Le 21 août, nous avons eu l'honneur d'accueillir dans notre centre d'intervention, en présence du maire, le directeur département du SDIS63 et le chef du groupement territorial. Le colonel Lagalle nous a assuré de la pérennité de notre centre tant que nous continuerons notre collaboration avec le centre de secours d'Aydat et de tenir un bon niveau de formation.

Du 6 au 10 octobre a eu lieu un stage de feux de forêt sur la commune d'Aydat, les stagiaires ont eu le plaisir de venir s'exercer sur le site de Pessade notamment le jeudi soir où a eu lieu une manœuvre de nuit dans les bois, sur le tracé des pistes de ski de fond.

Les samedis 8 et 15 ont eu lieu des journées de mise à niveau de secours routier, vous avez pu voir les camions de pompiers d'Aydat et de Saulzet le froid manœuvrer sur le parking de la salle des fêtes et à l'entrée du bourg de Saulzet le froid pour une manœuvre au plus près du réel.

Malheureusement nous n'avons pas de nouvelle recrue à vous présenter en 2014 et pourtant notre effectif est trop juste (6 sapeurs pompiers). Une grande campagne pour favoriser le volontariat dans le Puy-De-Dôme a été mise en place. Un accord avec le service de remplacement a été signé afin que les agriculteurs puissent accéder aux formations sans contraintes. De nombreuses autres conventions avec des entreprises sont aussi en place.

Si vous êtes volontaires, que vous avez envie d'aider les populations, n'hésitez pas à contacter le chef de centre, Sergent GUITTARD Didier.

Le chef de centre  
GUITTARD Didier

La présidente de l'amicale  
PELLISSIER Élodie



## SOCIETE DE CHASSE « LA MONTAGNARDE »

Tous les chasseurs de la Société se joignent à moi pour vous souhaiter une Bonne et Heureuse Année 2015



Nous remercions les propriétaires et nous nous excusons des dégâts occasionnés par le gros gibier que nous essayerons de palier par les attributions.

Le Président  
Christophe ROYER



## LES CONSCRITS

Malgré le temps peu propice, nous tenons à remercier toutes les personnes présentes au bon déroulement des festivités du 15 août

Nous témoignons aussi une grande reconnaissance pour l'accueil et la générosité de toutes les personnes qui nous ont ouvert leur porte lors des aubades et nous nous excusons auprès de celles chez qui le char ne s'est pas arrêté.

**En attendant de vous revoir aux prochaines manifestations, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2015.**

Thibault, Fanny, Antoine, Alexandra, Clément, Théo, Nathan, Yann, Poeraéva, Vanessa, Maéva, et Florian, leur président.

## COMITE DES FETES

Les membres du Comité des fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.

### LA SAUZADE

Si pour l'année 2013, notre randonnée "La Sauzade" du 28 juillet a été décevante suite au mauvais temps, en revanche celle organisée le 27 juillet 2014 a été satisfaisante. En effet environ 300 marcheurs sont venus découvrir nos paysages et profiter d'un beau soleil exceptionnellement présent ce jour-là. Le repas cuit au barbecue, servi à l'arrivée pour les personnes qui le souhaitaient, a connu un franc succès.

Cette année "La Sauzade" aura lieu le dimanche 26 juillet.

### TELETHON

En 2012, 700 € et en 2013 800 € ont été reversés à l'association AFM. En 2014, c'est la somme de 855 € que nous avons pu apporter à la coordination téléthon du Puy-de-Dôme.

Merci à chacun pour votre générosité et pour votre participation au repas.

Rendez-vous l'année prochaine, le 5 décembre 2015.

### NOTRE ASSOCIATION

Les membres du comité sont heureux de se retrouver à chaque manifestation où règne toujours bonne humeur et amitié. Le 29 septembre dernier, grâce aux bénéfices réalisés lors des différentes marches, nous avons partagé une après-midi de détente avec, au programme, la découverte de l'aventure Michelin suivie d'une soirée au Garden Palace, cabaret music-hall, où nous avons savouré un délicieux repas et admiré un magnifique spectacle.

Toute personne désirant nous rejoindre est la bienvenue.

Souhaitant que nos manifestations attirent toujours le plus grand nombre d'entre vous, nous vous donnons donc rendez-vous pour nos prochaines manifestations.

La Présidente  
Marie-Noëlle Beaudonnat

## CLUB DES AINES

**Le club des aînés vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2015 ; santé et bonheur à vous tous.**

Notre club compte 31 adhérents et se réunit tous les jeudis après-midi. Nous serions heureux d'accueillir de nouvelles personnes parmi nous. Elles seraient les bienvenues.

Notre concours de belotte aura lieu le 22 mars 2015 et le repas truffade le 18 juillet.

La présidente  
Colette Pellissier

## ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES

La collecte de sang a été supprimée en 2014 car le nombre de donneurs était insuffisant. Les collectes en dessous de 40 dons ne seront pas reconduites.

Après 33 ans de bénévolat pour le don du sang c'est toujours une déception de voir disparaître les collectes dans nos petites communes.

Vous pouvez vous déplacer sur les autres lieux du canton qui sont indiqués dans le planning ci-contre.

Le don du sang est toujours très utile en cas d'hémorragie, d'accident, d'opération, d'accouchement ou dans le traitement des maladies du sang ou des cancers. Votre générosité peut sauver de nombreuses vies. Le sang est un cadeau précieux.

Merci à tous ceux qui se sont mobilisés pendant toutes ces nombreuses années pour sauver des vies. Le 28 novembre plusieurs personnes ont été médaillées pour 10, 20 ou 30 dons et plus spécialement Annick Guittard, médaille d'argent, pour plus de 65 dons et Christiane Legland, médaille d'or, pour plus de 85 dons.

**Merci encore à tous et meilleurs vœux pour l'année 2015.**

Vous trouverez ci-dessous les collectes de sang prévues en 2015 sur le secteur de ST AMANT TALLENDE :

- AYDAT / FOYER RURAL / 15H30-18H30/ mercredi 1er avril
- CHANONAT / SALLE DES LOISIRS / 16H30-19H30 / mardi 15 décembre
- CURNOLS / FOYER RURAL / 16H30-19H30 / mardi 28 juillet

- CREST (LE) / SALLE DES LOISIRS / 16H30-19H30 / lundi 22 juin
- ST AMANT / SALLE DOURIF / 16H30-19H30 / mercredis 4 mars et 9 septembre
- ST SANDOUX / CENTRE CULTUREL / 16H30-19H30 / mardi 10 novembre
- ST SATURNIN / LA GRANGE DE MAI / 16H30-19H30 / jeudi 30 avril
- TALLENDE / SALLE DES FETES / 16H30-19H30 / jeudi 9 juillet et mardi 29 décembre

## BREVES

### Bus des montagnes

Le bus des montagnes: un moyen de transport pour tous !

La Communauté de commune propose toujours pour tous les habitants du territoire son service « Bus des Montagnes ».

Ainsi, les mardis et samedis matin, un taxi vient vous chercher à votre domicile et vous transporte à Saint-Amant-Tallende ou Tallende pour un tarif unique de 3.05 € l'aller (ou le retour), et 4.57 € l'aller-retour.

Pour tout renseignement ou inscription :  
04 73 39 61 50.

### Club ski nordique

Un club nordique a vu le jour à Aydat début octobre

**"Club nordique Aydat-Pessade"**

Pour contacter le président Wilfried Martin  
06 09 62 25 96

### Carrières

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Auvergne nous rappelle que toute extraction de pouzzolane dans quelque lieu que ce soit est interdite sans autorisation préalable demandée auprès du préfet du Puy de Dôme.

En vertu de l'article L.173-1 du Code de l'Environnement, est puni d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait d'exercer une activité d'extraction de matériaux, sans l'autorisation exigée et mentionnée à l'article L.512-1





## ETAT-CIVIL 2013-2014

### Naissances :

**PELLISSIER** Hugo  
le 12/04/2013  
Le bourg

**MERCIER** Ysia  
le 03/05/2013  
Souverand

**GUITTARD** Tim Joseph  
le 07/10/2013  
Espinasse

**PELLISSIER** Mélissa  
le 27/11/2013  
Le bourg

**HELFURTH** Léonard Pierre Grégoire  
le 11/02/2014  
Pessade

**PELLISSIER** Lloris Jérôme Alain  
le 11/05/2014  
Espinasse

**ROUX** Angèle Noélie  
le 07/07/2014  
Zanières

**CHEVALLIER** Clément Axel Didier  
Le 29/07/2014  
Zanières

### Mariages :

**VILLATA** Marie et **SANSANO** Thomas  
Le 25/07/2013

**SCHNEIDER** Pascale et **MIGNARD** Hubert  
Le 21/06/2014

**VION** Véronique et **COMBAS** Pascal  
Le 02/08/2014

**TARDIF** Ludivine et **CHABOT** Nicolas  
le 06/09/2014

### Décès :

**PELLISSIER** Anne Marie  
née Migon  
le 08/02/2013

**BELLON** Félicie Antoinette Marcelle  
née Maillot  
le 12/05/2014

**PELLISSIER** Marcel François Victor  
Le 27/06/2014

**PELLISSIER** Jean-Ernest  
Le 31/12/2014

## **MAIRIE**

Adresse : Le Bourg  
63970 Saulzet-le-Froid  
Téléphone : 04 73 79 33 65  
Fax : 04 73 79 39 94

Courriel : [mairie.saulzet@wanadoo.fr](mailto:mairie.saulzet@wanadoo.fr)  
Site web : [saulzet-le-froid.fr](http://saulzet-le-froid.fr)

### **Secrétariat ouvert au public :**

Lundi : de 14h00 à 16h30  
Mardi : de 14h00 à 16h30  
Vendredi : de 14h00 à 16h30



### **Bulletin Janvier 2015**

*Directeur de publication : Patrick PELLISSIER*

*Membres du comité de rédaction :*

Éric AUTANT, Gérard BEAUDONNAT, Martine CHAUMET,  
Karine GOIGOUX, Alain PELLISSIER, Ophélie ROUX

Imprimé sur papier recyclé à 180 exemplaires.  
Imprimerie : Groupe Chaumeil Clermont-Ferrand